



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE DU 15 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, légalement convoqué, s'est réuni à Saclay sous la Présidence de Monsieur Gilles CURTI, Président, Maire-adjoint de la commune de Jouy-en-Josas.

Monsieur le Président rappelle que selon les statuts du SIAB, le Syndicat est administré par un Comité composé de deux délégués élus par commune soit 22 et que chaque commune a élu en outre, deux délégués suppléants en cas d'empêchement de titulaire. Les pouvoirs sont acceptés et sont comptabilisés dans le suffrage exprimé mais non comptabilisés pour d'obtenir le quorum.

### **Etaient présents :**

**Commune de BIEVRES :** Anne PELLETIER-LE-BARBIER (T), Dan ATLAN (T)

**Commune de BUC :** Christian GASQ (T)

**Commune de CHATEAUFORT :** Etienne DUPONT (T), Emilien NIVET (S)

**Commune d'IGNY :** absents excusés

**Commune de JOUY EN JOSAS :** Gilles CURTI (T)

**Commune de LES LOGES EN JOSAS :** Odile CONROY (T)

**Commune de SACLAY :** Claude MAJEUX (T)

**Commune de TOUSSUS-LE-NOBLE :** absents excusés

**Commune de VAUHALLAN :** Pascal NAWROCKI (T), Dominique DUMAS (T)

**Commune de VELIZY-VILLACOUBLAY :** Frédéric HUCHELOUP (S)

**Commune de VERRIERES-LE-BUISSON :** Nathalie de VILMORIN (S)

**Absents excusés :** Maguy RAGOT-VILLARD, Catherine LE DANTEC, Patrice BERQUET, Patricia LECLERCQ, Anne LAUNAY, Jean-Cosme RIVIERE, Daniela ORTENZI-QUINT, Annie CADORET, Christine DES SAINTS, Francois CHERON, Pascal THEVENOT, Nathalie NORMAND, Karine CASAL dit ESTEBAN, Gérard DOSSMAAN, Henri ROGER-ESTRADE.

Monsieur le Président accueille les délégués des villes membres, procède à l'appel et ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

### **A savoir :**

- 1. Approbation du compte rendu du comité du 29 septembre 2021**
- 2. Rapport des orientations budgétaires (ROB)**
- 3. Décision modificative n°2 du budget**
- 4. Convention mise à disposition terrain - 20 chemin de Montéclin – Bièvres**
- 5. Convention avec l'Etat pour la transmission des actes au représentant de l'Etat dans le cadre de la dématérialisation (Autorisation au président à conclure la convention ACTES avec le Préfet)**
- 6. Questions diverses**

## **1. Approbation du compte rendu du comité du 29 septembre 2021**

### **LE COMITE SYNDICAL**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-23, L.2121-25, L.2121-26 et L.2131-11 ;

VU le compte rendu du comité du 29 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le compte rendu doit être approuvé par le comité du SIAB ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, n'ayant pas recueilli de demande d'amendement par courrier, ni en séance,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE,**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du comité du 29 septembre 2021.

## **2. Rapport des orientations budgétaires (ROB) 2022**

### **LE COMITE SYNDICAL**

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

VU loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, chapitre 1<sup>er</sup> et suivants prévoyant un débat des orientations générale du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

VU l'exposé de monsieur le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE COMITIE SYNDICAL** s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2022, annexées à ce compte-rendu.

## **3. Décision modificative N°2 du budget**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du budget primitif du 20 janvier 2021,

VU le vote du budget supplémentaire du 07 avril 2021,

VU l'avis du bureau du 16 novembre 2021,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau en annexe pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité du syndicat,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ADOpte** la décision modificative N°2.

## **4. Convention mise à disposition terrain - 20 chemin de Montéclin – Bièvres**

Le SIAB vient d'acquérir les parcelles ON 20 et ON 21 situées 20 chemin de Montéclin, d'une contenance de 1960 m<sup>2</sup> sur le territoire de la ville de Bièvres afin de compléter la propriété du domaine de Montéclin.

VU la demande de l'Association BRIMBO-Equitation souhaitant pouvoir développer son offre de pratique équestre sur le domaine de Montéclin,

Après avoir visité ce terrain - parcelles ON20 et ON 21 en présence du représentant du SIAB, l'association a manifesté son intérêt d'en disposer pour y développer des activités liées au poney tel qu'en particulier : un parcours aventure pour les jeunes cavaliers.

VU le code général des collectivités territoriales ;  
Entendu l'exposé de monsieur le Président,

### **LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des parcelles ON20 et ON 21 situées 20 chemin de Montéclin à Bièvres pour une durée de 3 années renouvelable 3 fois par tacite reconduction à compter de la signature de la convention avec l'association BRIMBO-Equitation.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération ;

#### **5. Convention avec l'Etat pour la transmission des actes au représentant de l'Etat dans le cadre de la dématérialisation.**

### **LE COMITE SYNDICAL**

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le président présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer.

### **LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;

**DONNE** son accord pour que le président engage toutes les démarches y afférentes ;

**AUTORISE** le président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

**DESIGNE** madame Valérie JOUIN en qualité de responsable de la télétransmission.

#### **6. Questions diverses**

##### **a. Projet Forestarium**

**Contexte :** Ces dernières années ont été marquées par l'émergence de maladies, le réchauffement climatique, hausse du nombre d'arbres morts sur pieds ou qui se sont couchés et des arbres présentant de réelles faiblesses.

Pour compenser cette perte de boisement, il nous faut de nouvelles plantations.

**Bons candidats :** chênes méditerranéens, orme de Sibérie, etc.

**Note :** le domaine de Montéclin présente des traces d'un arborétum : rhododendron, cèdre de l'Atlas, du Liban et de l'Himalaya, séquoia, etc.

##### **Ce projet consiste à :**

- Orienter les nouvelles plantations d'arbres dans l'esprit d'un Forestarium qui pourrait répondre aux enjeux de notre époque
- Faire du domaine de Montéclin une vitrine expérimentale d'essences d'arbres pouvant répondre aux besoins des forêts de demain

- Intégrer les plantations d'arbres remarquables dans le massif forestier de Montéclin
- Identifier les arbres par un étiquetage approprié
- Créer un sentier d'interprétation forestier dans le domaine de Montéclin qui présentera le projet de Forestarium, les arbres remarquables, l'écologie forestière, la sylviculture, la vie d'un arbre, etc.

**Calendrier :** cette réalisation ne se fera pas en une année, elle s'adaptera aux opportunités.

**Budget :**

- 2022 : plantation d'une vingtaine d'arbres à 4000 € TTC
- Chaque année une somme de 3000 € sera proposée au budget du SIAB

**b. Projet Chauves-souris**

Ce projet consiste à protéger les colonies de chauves-souris présentes sur le domaine de Montéclin à travers les actions suivantes :

- 1) Réalisation de gîtes à Chauves-souris, correspondants à leurs besoins au cours de l'année :
  - Gîtes d'hibernation : transformation de la grotte et de l'ancien chaix en gîte
  - Gîtes de printemps : construction et pose de nichoirs à chauves-souris
  - Gîte de nurserie : conservation de gros vieux arbres creux, garantir la tranquillité en fin de printemps des abords de la grotte et du chaix, ainsi que des greniers de l'ancienne maison du poney club et des ateliers.
  - Site d'essaimage (swarming) : aménager les abords de la grotte afin de tenter de faire de ce site qui domine la vallée, une zone d'essaimage. Ceci en dégagant les vues de la grotte et en réduisant la fréquentation de ce secteur en fin d'automne.
- 2) Le classement du domaine de Montéclin en refuge de chauves-souris : ceci permet de suivre leurs populations et de disposer d'un bon marqueur de la qualité de la biodiversité de la Haute Vallée de la Bièvre
- 3) Des sorties de découvertes (balades conférences in situ)
- 4) Une exposition itinérante sur les chauves-souris (réalisée par la maison des arbres et des oiseaux) : elle sera prêtée au SIAB afin qu'elle puisse être exposée sur le site de Montéclin. Elle pourra également être confiée à des écoles de la vallée.
- 5) Des panneaux de présentation des super pouvoirs des espèces de chauves-souris vivant sur le domaine de Montéclin seront mis en place afin d'informer les visiteurs qu'ils rentrent dans un refuge de chauves-souris.
- 6) Une action de science participative en coopération avec l'association Azimut 230 permettra à la population de s'approprier ce patrimoine et de s'impliquer dans sa conservation et sa connaissance. Quelques personnes particulièrement actives pourraient être invitées à assister à un comptage nocturne des chauves-souris sur le domaine de Montéclin.

**Budget total du projet : 2 900€**

**c. Géocaching**

- **Idée :** organiser des manifestations de géocaching au niveau communal et/ou au niveau de toute la vallée avec des prix qui animeraient ces manifestations.
- **Organisateur :** associations, personnes qui pratiquent et organisent le géocaching...
- **Financeur des prix :** le SIAB et appel à des financeurs locaux
- **Prix :** produits locaux, produits du terroir, séjour dans un logement insolite, etc.

M. Jean-Marc Chauvel, passionné de géocaching, nous a présenté cette activité.

Suite à cette présentation, le SIAB a exprimé son souhait de travailler avec M. Chauvel sur l'organisation de manifestations de géocaching dans les communes membres du SIAB.

#### **d. Site web vallée de la Bièvre**

##### Avancement du projet :

- Signature du contrat de création du site web : 07 octobre 2021
- Choix du nom du domaine : [www.valleedelabievre.fr](http://www.valleedelabievre.fr) : 07 octobre 2021
- Avis favorable pour subvention département de l'Essonne (50%) : 11 octobre 2021
- Réunion de démarrage : 19 novembre 2021
- Formation 14 heures Apidae (gratuite) : 25 et 26 novembre 2021 (au CRT Paris Ile-de-France) et 10 décembre 2021 en visio
- Réunions de travail : 15 et 22 décembre 2021

#### **e. Pré-étude aqueduc de Buc**

##### Avancement du projet :

- Restitution du rendu final : 3 décembre 2021 en visioconférence
- Etapes suivantes : présentation de la pré-étude à la prochaine réunion du bureau des Maires de VGP en vue de poursuivre par une étude plus complète

#### **f. Film promotionnel Haute Vallée de la Bièvre**

##### Avancement du projet :

- Création Chaîne YouTube « SIAB Montéclin » :  
[https://www.youtube.com/channel/UC3KpEwdVPMocGj-1oHHO\\_vA](https://www.youtube.com/channel/UC3KpEwdVPMocGj-1oHHO_vA)
- Mise en ligne du film le 10 novembre 2021 :  
<https://www.youtube.com/watch?v=zxzIVVgQPLM&feature=youtu.be>
- Nombre de vue en un mois : 1 298 vues
- Bon de commande envoyé à Air2D3 le 07 décembre 2021 pour achat d'un disque dur et livraison de tous les rushs vidéo bruts pris lors du tournage (dossier pesant plus de 450 Go) : 48€ TTC

#### **g. Boucles pédestres Haute Vallée de la Bièvre – Essonne / CPS**

##### Réunions en janvier 2022 :

- Réunion avec Terre&Cité
- Réunion des Maires des villes de l'Essonne concernées par le projet
- Présentation du projet en comité de programmation et en comité d'opportunité LEADER au GAL de Terre&Cité

**Date du prochain comité :** 9 février 2022 à 19h

**Lieu :** visioconférence

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.**

Le Président,



**Gilles CURTI**  
Maire adjoint de Jouy-en-Josas

## ANNEXES

## Annexe 1 : Rapport des Orientations budgétaires 2022

SIAB	ROB 2022	
<b>FONCTIONNEMENT - Dépenses</b>		<b>Budget</b>
<b>011 - Charges caractère général</b>		
	<b>Dépenses de fonctionnement Domaine de Montéclin</b>	
	Entretien du domaine (détail second onglet)	24 104,00
	Maintenance site SIAB	500,00
	Fournitures	430,00
	Assurances	950,00
	Honoraires	2 000,00
	Taxe foncière	2 500,00
	Cérémonie (événements + lot Castor Fou)	3 500,00
	<b>Total</b>	<b>33 984,00</b>
	Dépenses imprévues	1 160,00
	<b>Total</b>	<b>35 144,00</b>
	<b>Dépenses fonctionnement rayonnement de la vallée de la Bièvre</b>	
<b>012 - Charge du personnel</b>		
	Adm et techn	64 000,00
<b>65 - Autres charges gestion courante</b>		
	Indemnité des élus	6 600,00
	Subventions associations (Terre et Cité + Trail + Marche de la Bièvre)	1 300,00
	SMBVB	1 650,00
	Autres (DGFIP)	10,00
	<b>Total</b>	<b>73 560,00</b>
<b>023 - Virement section investissement</b>		
	<b>Excédent fonctionnement du Domaine</b>	<b>5 896,00</b>
	<b>Excédent fonctionnement action rayonnement de la vallée de la Bièvre du Domaine</b>	<b>4 140,00</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>118 740,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT - Recettes</b>		
<b>74 - Dotations</b>		
	Redevance domaine	40 000,00
	Location parcelle N140	1 000,00
	<b>Total Recettes fonctionnement du domaine</b>	<b>41 000,00</b>
	Autres gestions courantes (DGFIP)	10,00

	Autres impôts	30,00
	Participation 11 communes	77 700,00
	<b>Total Recettes rayonnement de la vallée de la Bièvre</b>	<b>77 700,00</b>
	Total	<b>118 740,00</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>118 740,00</b>
<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>		
<b>21 - Immobilisations incorporelles</b>		
	<b>Tx, mobilier et plantations arbres</b>	<b>9 900,00</b>
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	Divers (non affecté)	5 708,00
	Total	<b>15 608,00</b>
<b>Total INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>15 608,00</b>
<b>INVESTISSEMENT - Recettes</b>		
	Subvention site HVB	3 700,00
	Total	<b>3 700,00</b>
<b>021 - Virement section fonctionnement</b>		<b>9 900,00</b>
<b>Total INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>15 608,00</b>
<b>Rappel sur l'exercice 2021, au 2318 (autres immos non affectées), il reste 135 000 €</b>		

<b>DEPENSES</b>	<b>pu</b>	<b>nbu</b>	<b>total ttc</b>
Soufflage des feuilles sur les chemins et entretien des accotements et des talus et propreté ; propreté courante et nettoyage des dépôts sauvages : 1 passage par mois sur le domaine non concédé et intervention en cas de gros dépôt sauvage : 5,5 km	0,08	66000	5 280,00 €
Entretien des écoulements d'eau : 1/2 journée tous les 2 mois 1 agent pour entretien des 9 revers d'eau de 4 ml (CR n° 10), 15 revers d'eau de 1,40 (CR n° 10 et calade de Pierre Grillante), caniveau cc2	300	6	1 800,00 €
Fauchage du verger 1200 m²	0,5	2400	1 200,00 €
Fauchage et débroussaillage des chemins étroits			0,00 €
Taille des haies de charmille du verger : 20 ml	5	20	100,00 €
Taille des 20 fruitiers du verger : 20	20	25	500,00 €
Entretien du mobilier : petites réparations, nettoyage 10 panneaux, 12 bancs, 35 flèches, 15 panneaux de chemin	17	72	1 224,00 €

Mise en sécurité et intervention d'urgence : mise en sécurité des lisières : 11 arbres lisières du Bois du Rocher ; 5 arbres nouvelles parcelles le long du rd 53 ; 6 arbres au-dessus de Pierre Grillante le long de la RD 53	400	22	8 800,00 €
Abattage et démontage de sécurité : 5 arbres	600	5	3 000,00 €
Détournage dans les peuplements et préparations des coupes d'arbres			0,00 €
Coupe de dégagement des vues et d'éclaircissement des sous-bois.	2000	f	2 000,00 €
Taxe ONF			200,00 €
<b>Total fonctionnement</b>			<b>1 160,00 €</b>

Nouveaux mobiliers (fourniture et pose) : 2 bancs, 1 barrière forestière	700	3	2 100,00 €
Nouvelles plantations : 20 arbres renouvellement forestier dans la perspective du réchauffement climatique (1 phase du forestarium)	200	20	4 000,00 €
Réalisation de nouveaux revers d'eau 1,40 ml : 3 avec glissières de sécurité recyclées	300	3	900,00 €
Projet chiroptère : 2 grands panneaux explicatifs 2000€ ; identification refuge de chauve-souris (panneaux et autocollant) 100€ ; étude des populations et conseil technique par association "azimute 230" 800 € ; nuit de la chauve-souris et exposition : Christian Sifre			2 900,00 €
<b>Total investissement</b>			<b>9 900,00 €</b>

5896  
4140

## Annexe 2 : Décision modificative N°2 du budget

<b>91064</b> Code INSEE	<b>LES LOGES EN JOSAS</b> SIAB	<b>DM n°2 2021</b>
----------------------------	-----------------------------------	--------------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

#### Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 128.24 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 128.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 128.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-28051-020 : Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	798.00 €
R-28184-020 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	330.24 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 128.24 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 128.24 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 128.24 €</b>		<b>1 128.24 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1